

# COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars à 23 heures, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Daniel ROINSOLLE, Maire sortant

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	15	<i>Présents</i> : MM.ROINSOLLE D - LAFONTAINE O – BABIN JL – D.PRUDHOMME-HALLERY D - DEROUIN P - JOUSSELIN P – MOREAU J – BRUN A – RIVIERE V – COSSON D – SALVAUDON D – DEPOND Y – DIARD M - PILLAULT D – LEJARRE R
<i>Présents</i>	15	

### 1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Daniel ROINSOLLE, Maire sortant, fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus et les déclare installés dans leur fonction.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mademoiselle DIARD Manon est désignée à l'unanimité**

### 2 – ELECTION DU MAIRE

Monsieur Robert LEJARRE, le plus âgé des membres du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre QUINZE conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L2122-17 du CGCT est remplie.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Après dépouillement du vote, les résultats sont :

Nombre de bulletins	15
Nombre de suffrage déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Daniel ROINSOLLE	13 voix
Odile LAFONTAINE	1 voix

Monsieur ROINSOLLE ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### 3 – DELIBERATION POUR LA CREATION DES POSTES d'ADJOINTS

*sous la présidence de Monsieur Daniel ROINSOLLE , Maire*

Monsieur Le Maire informe que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune qui compte 15 conseillers municipaux, **un effectif maximum de adjoints**. Le Conseil Municipal, après vote à scrutin secret dont résultats :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	15
Nombre de voix pour 4 adjoints	15

- **DECIDE à la majorité DE FIXER à QUATRE le nombre d'ADJOINTS AU MAIRE**

### 4 – ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-7 et L2122-7-1

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue,

1<sup>er</sup> ADJOINT : Madame LAFONTAINE Odile est candidate. Après dépouillement du vote, les résultats sont :

Nombre de bulletins	14	Nombre de suffrage déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	14	Majorité absolue	8
Odile LAFONTAINE	14 voix		

Madame Odile LAFONTAINE, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée 1<sup>ère</sup> adjointe au maire et a été immédiatement installée.

2<sup>ème</sup> ADJOINT : Monsieur BABIN Jean-Luc est candidat. Après dépouillement du vote, les résultats sont :

Nombre de bulletins	14	Nombre de suffrage déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	14	Majorité absolue	8

Jean-Luc BABIN

14 voix

Monsieur Jean-Luc BABIN, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint au maire et a été immédiatement installé.

3<sup>ème</sup> ADJOINT : Madame PRUDHOMME HALLERY Danièle est candidate. Après dépouillement du vote, les résultats sont :

Nombre de bulletins	14	Nombre de suffrage déclarés nuls	0
---------------------	----	----------------------------------	---

Nombre de suffrages exprimés	14	Majorité absolue	8
------------------------------	----	------------------	---

Danièle PRUDHOMME HALLERY	14 voix
---------------------------	---------

Madame Danièle PRUDHOMME HALLERY, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée 3<sup>ème</sup> adjointe au maire et a été immédiatement installée.

4<sup>ème</sup> ADJOINT : Monsieur LEJARRE Robert est candidat. Après dépouillement du vote, les résultats sont :

Nombre de bulletins	14	Nombre de suffrage déclarés nuls	1
---------------------	----	----------------------------------	---

Nombre de suffrages exprimés	13	Majorité absolue	7
------------------------------	----	------------------	---

LEJARRE Robert	13 voix
----------------	---------

Monsieur LEJARRE Robert, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Le Maire,

Daniel ROINSOLLE